

# Certificat de désignation de double permis de pêche au poisson de fond

Le certificat est valide du       /      /       au       /      /        
JJ / MMM / AAAA JJ / MMM / AAAA

Organisation autochtone :

—

Permis de pêche communautaire :

—

Numéro du certificat de désignation :

Ce certificat de désignation autorise le bateau suivant et son capitaine à pêcher et conserver les poissons de fond à des fins alimentaires, sociales et rituelles pour le compte de l'organisation autochtone qui a délivré ce certificat, jusqu'à la quantité et dans les zones indiquées dans ce certificat. Le certificat de désignation doit être correctement rempli et délivré avant la participation au voyage de double pêche au poisson de fond.

Capitaine (prière d'inscrire le nom en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Nom du bateau : \_\_\_\_\_ Type d'engin : \_\_\_\_\_

Le tableau ci-dessous indique la quantité, en livres, de chaque espèce de poisson de fond que le bateau peut débarquer avec l'autorisation de ce certificat de désignation de double permis de pêche et les endroits où chacune peut être pêchée.

<b>Espèces de poisson de fond</b>	<b>Zone de pêche autorisée (SGPP)</b>	<b>Quantité (livres)</b>

\_\_\_\_\_  
Signature du capitaine du bateau

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature d'autorisation de l'organisation autochtone

\_\_\_\_\_  
Date